

conduire en automobile pour se rendre de leurs quartiers chez le barbier; on voit souvent trois ou quatre automobiles qui attendent ces officiers à la porte. Ils attendent que ces officiers aient fini de se faire raser pour les conduire à leurs quartiers. Ils transportent aussi des officiers entre leurs quartiers et des clubs. Cela n'est pas nécessaire, et dans les petites localités où des troupes sont cantonnées, les hommes d'affaires sont obligés de marcher entre leurs domiciles et leurs établissements. Leurs affaires se trouvent paralysées ou restreintes par suite de la pénurie d'essence, et le fait que ces automobiles militaires sont utilisées de la façon dont je viens de parler n'est guère propre à encourager l'esprit de sacrifice chez les gens qui ont besoin d'essence pour la transaction de leurs affaires. Les consommateurs de pétrole devront se priver eux aussi. J'ai reçu une plainte de la part d'un mutilé de la dernière guerre qui est depuis 20 ans voyageur de commerce. Incapable de marcher, il doit se servir de son automobile pour vaquer à ses affaires, mais il se trouve dans la catégorie de ceux qui n'ont droit qu'à deux gallons d'essence par semaine. Et cela lui cause beaucoup de préjudice. Il a soumis en vain une demande spéciale à la commission à Halifax, et j'ai pour ma part intercédé pour lui auprès du régisseur du pétrole, à qui j'ai exposé les faits. Ce fonctionnaire m'a répondu qu'il était fort peiné, mais que nulle distinction ne pouvait être faite. L'usage de cette voiture est essentiel, car cet homme ne peut gagner sa vie s'il en est privé. Il est infirme, mais il s'est montré prêt à sacrifier sa vie pour la démocratie. Or, il ne peut obtenir d'essence pour gagner sa subsistance et personne ne viendra à son aide. Dans certaines circonstances, on devrait se montrer plus généreux.

J'ai eu récemment l'occasion de visiter le Camp Borden et j'ai constaté que plusieurs autobus y étaient en service. Je n'ai aucune objection à cela. Ces autobus quittent le camp remplis et ils y reviennent vides après avoir parcouru une distance de 17 ou 20 milles. Il n'y a guère de voyageurs là-bas. C'est un gaspillage d'essence et de caoutchouc. A mon avis, la moitié des autobus qui circulent ainsi pourraient fort bien être utilisés autrement. Cette essence pourrait être mise à la disposition de ceux qui en ont absolument besoin. Un mois s'est écoulé et ceux qui ont à s'occuper du rationnement de l'essence ont eu tout le temps voulu pour prendre une décision dans le cas des Provinces maritimes. S'efforce-t-on d'appliquer là-bas le même régime que dans les autres régions du Canada? Le ministre peut-il nous dire si la situation

[M. Gillis.]

s'améliorera bientôt? Sait-il qu'une certaine compagnie pétrolière de l'île du Cap-Breton possédait une réserve de pétrole suffisante pour un an? Ce pétrole a été pompé jusqu'aux navires et expédié hors de cette région du pays au cours du dernier mois.

L'hon. M. ILSLEY: Je n'ai aucun renseignement du genre.

M. GILLIS: Les preuves à cet effet suffisent à me convaincre. Le ministre croit-il possible dans un avenir prochain de modifier cet état de choses en ce qui concerne le pétrole?

L'hon. M. ILSLEY: Il me faut réellement m'en remettre sur une question de ce genre au ministre responsable, au ministre des Munitions et approvisionnements. Je ne saurais faire aucune autre déclaration que celle qu'a faite le ministre des Munitions et approvisionnements.

M. BLACK (Cumberland): Au point de vue de la Nouvelle-Ecosse, le ministre devrait s'y intéresser. Les gens des Provinces maritimes ont le sentiment d'être traités injustement sans nécessité. Ci ces restrictions sont nécessaires, ils s'y soumettront, mais ils n'en ont pas moins l'impression d'une injustice, et qu'on pourrait les aider davantage.

M. ROSS (Souris): La question d'un cultivateur qui transporte sa famille dans un léger camion de livraison relève bien du service du ministre. On l'a soulevée il y a deux semaines et elle était alors censée relever de la régie du plafond des prix. J'estime que le ministre devrait se prononcer.

L'hon. M. ILSLEY: L'administrateur des services aurait, à ce que je comprends, établi une ordonnance quelconque qui ne fait que donner suite à la politique de la régie du pétrole. C'est la situation telle que je la saisis. J'imagine que le régisseur du pétrole aurait constaté qu'il n'a pas compétence en matière de services, c'est-à-dire relativement au transport, et qu'il aurait obtenu de l'administrateur que ce dernier prenne l'initiative. La discussion, cet après-midi, a révélé que le problème qui se pose est essentiellement rattaché au contrôle de la consommation de l'essence et je ne saurais le concevoir autrement. Il est probablement vrai que M. Stewart, à titre d'administrateur des services, a effectivement émis une ordonnance qui supplée à celles du régisseur du pétrole ou qui contribue à en assurer l'application.

Je porterai à l'attention de l'administrateur des services les observations formulées cet après-midi. Ces observations ont souligné les difficultés de la question, la diversité des opinions et le fait que les fonctionnaires n'ont